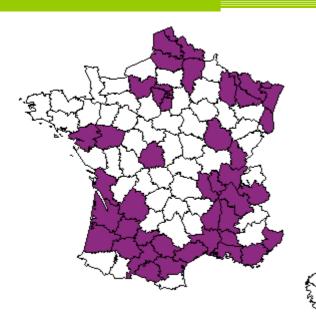


## Blongios nain

Liste rouge en Isère		Menacé de disparition	
Priorité de conservation en Isère		1	
Espèce déterminante ZNIEFF en Isère		oui	
Liste rouge en France		En danger	
Protection en France		Intégrale	
Directive européenne « Oiseaux »		Annexe 1	
Nicheur localisé en Isère	Espèce migratrice		



En France, la répartition du blongios nain s'étant principalement sur la moitié sud du pays (à l'exception du massif central et de la Corse) ainsi que sur les département de l'est et du nord du pays. Le blongios est en fort déclin en Europe, et en diminution de plus de 50 % en France depuis les années 1970. Actuellement, les effectifs estimés se situent entre 41 000 et 101 000 couples nicheurs en Europe, et entre 242 et 300 couples nicheurs en France soit moins de 1 % des effectifs européens.

### Un petit héron discret

Le blongios nain occupe des zones humides de plaine pourvues de roselières de type et de surface variables. Il peut occuper de vastes marais comme de petite franges de roseaux en bordure de rivière avec une préférence pour les roselières comportant quelques arbres (saules notamment). Sa nourriture est composée d'insectes aquatiques, d'amphibiens et de petits poissons qu'il chasse en bordure de roselières, ce qui sous-entend que la présence de zone en eau libre sur son site est nécessaire à l'espèce (trouées dans la roselières, bordure de cours d'eau, etc.).

#### Les causes du déclin

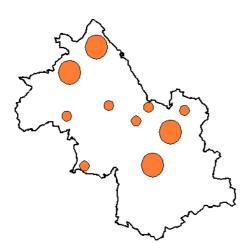
Contrairement à d'autres hérons eux aussi menacés comme le butor étoilé ou le héron pourpré, le blongios nain n'est pas une espèce particulièrement exigeante quant à la qualité ou la surface de son milieu. La principale cause de déclin serait due à la mortalité lors des migrations pour rejoindre l'Afrique de l'Est. En effet, la longueur de ces trajets suppose des haltes migratoires régulières dans des zones humides qui, en grande partie, ont fortement régressé ou disparu lors des importantes sécheresses qui ont touché l'Afrique de l'Est dans les années 1970 et 1980.

Cependant, comme pour la plupart de la faune inféodée aux milieux aquatiques, la disparition des zones humides généralisée depuis un demi siècle en France joue certainement un rôle dans la chute des effectifs du blongios. Notons aussi les dérangements dus à la chasse constatés notamment dans les marais du Nord de la France et en Camargue lors de la nidification de cette espèce à la reproduction tardive (jusqu'en septembre parfois, c'est-à-dire après les dates d'ouverture de la chasse aux oiseaux d'eau).

Ainsi, les enjeux pour conservation du blongios dépassent largement le continent européen. Agir pour la sauvegarde du blongios nain, c'est conserver les zones humides en France et en Europe, mais aussi agir contre la désertification de l'Afrique sub-saharienne, lieu d'hivernage indispensable à la survie de l'espèce. Si aucune action n'est menée pour cette espèce dans le continent africain, il sera très difficile d'en limiter la disparition malgré la mise en place d'actions de protection en Europe.

Programme d'action du document d'objectif prioritaire en faveur de la faune sauvage

# Blongios nain



En Isère, les effectifs du blongios nain sont estimés à moins de 100 couples nicheurs, avec une tendance à la baisse de 50% depuis les années 1980.

### Un héron rare en Isère

Conformément à ce qui est constaté à l'échelle française et européenne, le blongios nain est de moins en moins présent en Isère. Certains sites accueillant encore l'espèce dans les années 1980 et 1990 ont été désertés bien qu'ils présentent toujours des milieux favorables et une gestion adaptée aux exigences de l'espèce. Cette constatation confirme bien les tendances au déclin généralisé des effectifs reproducteurs, indépendantes des capacités d'accueil des zones humides iséroises.

Parallèlement à cela, notons que certains sites accueillent régulièrement le blongios qui leur reste fidèle d'année en année. C'est notamment le cas de la Réserve naturelle régionale de Haute-Jarrie ou encore des étangs de la Serre en Isle Crémieu, et ce malgré une forte fréquentation.

Malheureusement, la chute des effectifs en Isère est aussi due à la disparition ou la forte perturbation des certains sites autrefois favorables. Rappelons que l'espèce est assez discrète et que sa présence peut souvent passer inaperçue. Ainsi, certaines données anciennes n'ont pas été réactualisées depuis parfois plus de 10 ans faute d'un suivi spécifique ciblé.

#### L'Isère se mobilise

Le blongios nain est concerné par un programme d'actions départemental de conservation de la faune en Isère incluant 8 autres espèces prioritaires de marais et roselières. Face aux nombreuses atteintes subies par les zones humides actuellement, le choix s'est porté sur la protection des étangs, marais et roselières présentant le plus d'enjeux pour la biodiversité en Isère. Dans le cadre de la politique des Espaces naturels sensibles (ENS), le Conseil général de l'Isère a initié une démarche pour permettre aux collectivités locales de préserver leurs zones humides et leur biodiversité, notamment dans l'Isle Crémieu. De plus, une aide à la gestion de ces zones est engagé par l'intermédiaire de fiches techniques destinées à fournir des orientations de gestion favorables à la conservation des espèces prioritaires visées.



### Ce que vous pouvez faire!

- conserver les marais et roselières et adapter une gestion favorable aux oiseaux paludicoles.
- permettre l'installation durable des oiseaux d'eau nicheurs en maintenant des secteurs de tranquillité.
- participer au suivi du blongios nain en Isère en prospectant les milieux qui lui sont favorables.
- toutes les données relatives à l'espèce étant importantes, informer le CORA Isère (04-76-51-78-03) en cas d'observation quelle qu'elle soit, en renseignant du mieux possible la date et le lieu de l'observation.



**Direction de l'Aménagement des Territoires** Service Environnement

9, rue Jean Bocq 38022 Grenoble cédex **04.76.00.33.31** 

http://www.isere-environnement.fr



CORA Isère 5, place Bir Hakeim 38000 Grenoble 04.76.51.78.03 http://www.fauneisere.info www.cora.38.free.fr

Programme d'action du document d'objectif prioritaire en faveur de la faune sauvage